

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BSV CASSIS n° 7 du 1er juin 2018



Relevé des stades

Pas encore début véraison mais presque en secteurs précoces, c'est-à-dire quelques baies commencent à se colorer (sauf Blackdown).

Malgré de la coulure sur les fins de grappes (taux variable selon les parcelles), le potentiel de rendement à ce jour des Noir de Bourgogne est bon à très bon, avec notamment des baies d'un bon diamètre.

Avec très peu de coulure, celui des Blackdown est très élevé.

Hormis la cochenille, la situation sanitaire est très bonne. Ne reste plus qu'à passer la dernière étape critique : celle des malheureusement possibles accidents climatiques avant récolte (grêle, canicule).

Oïdium

Etonnamment, l'oïdium n'a pas progressé au cours des quinze derniers jours dans les parcelles suivies, y compris dans les plus sensibles (c'est-à-dire celles qui subissent habituellement de fortes attaques). Cependant, la période de sensibilité aux 1^{ères} attaques perdure jusqu'à mi juin et une apparition de symptômes frais reste possible.

Anthracnose

Sur la même tendance du bulletin précédent : parcelles observées plutôt saines avec souvent une augmentation, la plupart du temps légère, du nombre de feuilles avec symptômes notamment dans des Blackdown.

Malgré les averses, il n'y a plus eu de projections mesurées après le 20 mai, par l'appareil situé à Beaune. La période de risque de contaminations primaires touche à sa fin.

Les dernières sporulations de mi mai pourront générer encore quelques taches supplémentaires début juin. Dans les quelques cas de présence déjà forte (nombre élevé de feuilles avec symptômes), les contaminations secondaires estivales pourront s'ajouter.

Cécidomye des pousses du cassissier

Les symptômes de la deuxième génération sont maintenant visibles, avec encore quelques larves présentes notamment dans les parcelles des plateaux ou du nord de la zone de production.

Pucerons, chenilles

Quelques présences anecdotiques, non préoccupantes.



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement